

Forêt Communale de REICHSHOFFEN

Vente de bois de chauffage

Fonds de coupes et Grumes

Mercredi 11 mars à 19h00 – Espaces des Cuirassiers – Reichshoffen
(Paiement par chèque obligatoire le soir de la vente accompagnée d'une pièce d'identité au même nom que le chèque)

Forêt	Parcelle	Lot	Nature des lots	Mise à Prix (ttc)	Délais d'exploitation et d'enlèvement
FC Reichshoffen	43	1	Fonds de coupe	230 €	15 août 2026
		2		230 €	
	55	3	Fonds de coupe	230 €	15 août 2026
		4		230 €	
		5		230 €	
		6		130 €	
	10	7	Fonds de coupe	130 €	15 août 2026
	35-36	8	Fonds de coupe	150 €	15 août 2026
	VILLE				
	(Parking « ancien » Meubles Dietrich	9	Fonds de coupes	90 €	15 août 2026
	Rue des Chevreuils	10	Fonds de coupe	250 €	1 ^{er} novembre 2026

Vente de Grumes

Mercredi 11 mars 2026 à 19h00

Espace des cuirassiers de Reichshoffen

Délai d'enlèvement fixé au 31/07/2026. Après cette date, la commune se réserve le droit de saisir les lots restant en forêt et de les revendre ou de facturer à l'acheteur des frais de location de place de dépôt.

FORET COMMUNALE DE REICHSHOFFEN

N° lot	Parcelle	Essence	Nombre de pièces	Vol.	TOTAL	Mise à prix TTC
A	Parcelle 43a / Lisière	HETRE - CHARME	21 10,23 4 1,65 25		11,88	860 €
B		HETRE - CHENE	29 9,98 1 0,71 30		10,69	770 €
C		HETRE - CHENE	34 12,13 1 0,28 35		12,41	890 €
D		HETRE	28 13,36 28		13,36	960 €
E		HETRE - CHARME	4 1,72 4 2,25 8		3,97	290 €
F		HETRE - CHENE	25 13,95 5 2,30 30		16,25	1 170 €
G		HETRE	22 12,60 22		12,60	910 €
H		HETRE - CHARME - CHENE	20 8,61 2 1,12 1 0,55 23		10,28	740 €
I	Parcelle 55a / Chemin forestier de la Hochscheidt	HETRE	13 7,26 13		7,26	520 €
J		HETRE	23 15,85 23		15,85	1 140 €
K		HETRE	23 12,20 23		12,20	880 €
L		HETRE	28 17,85 28		17,85	1 280 €
M	Parcelle 10b / Chemin du Ochsenkopf "Bas"	HETRE - CHENE - CHENE ROUGE - TREMBLE - AULNE - PIN	5 2,95 4 2,66 5 2,58 4 2,02 2 0,73 4 0,35 24		11,29	770 €
N	Parcelle 10b / Chemin du Ochsenkopf "Haut"	HETRE - CHENE - CHENE ROUGE - DOUGLAS - PIN	15 9,81 1 0,64 8 1,76 1 0,07 33 3,62 58		15,90	1 070 €
O	Parcelle 13c / Chemin du Bas	HETRE - CHATAIGNER - CHARME - AULNE	9 2,24 9 1,84 1 0,08 1 0,28 20		4,44	310 €
P	Rue de Froeschwiller	AULNE - FRENE - PEUPLIER (volume estimé non garanti)	25 15,00 25		15,00	820 €
Q	Rue du Lièvres	FRENE - AULNE (volume estimé non garanti)	29 15,00 29		15,00	975 €

Forêt Communale NIEDERBRONN-LES-BAINS

Vente de bois de chauffage Fonds de coupes et Grumes

Mercredi 11 mars à 19h00 – Espaces des Cuirassiers – Reichshoffen
(*Païement par chèque obligatoire le soir de la vente accompagnée d'une pièce d'identité
au même nom que le chèque*)

Forêt	Parcelle	Lot	Nature des lots	Mise à Prix (ttc)	Délais d'exploitation et d'enlèvement
FC Niederbronn- les-Bains	2i	1	Fonds de coupe	130 €	15 août 2026
		2		130 €	
		3		180 €	
		4		230 €	
	1r	5		230 €	
		6		230 €	
		7		230 €	
		8		230 €	
		9		230 €	
	2i	10		230 €	

Vente de Grumes

Mercredi 11 mars 2026 à 19h00

Espace des Cuirassiers de Reichshoffen

Délai d'enlèvement fixé au 31/07/2026. Après cette date, la commune se réserve le droit de saisir les lots restant en forêt et de les revendre ou de facturer à l'acheteur des frais de location de place de dépôt.

FORET COMMUNALE DE NIEDERBRONN - LES - BAINS

N° lot	Parcelle	Essence	Nbre de pièces	Vol.	TOTAL	Mise à prix TTC
A	Parcelles 29 - 30 / Chemin du Vorderberg "Haut"	HETRE - BOULEAU	75 41 116	16,02 6,86	22,88	1 560 €
B		HETRE - BOULEAU - CHENE - CHATAIGNER	22 8 2 5 37	8,46 2,17 0,50 2,09	13,21	890 €
C		HETRE - BOULEAU - CHENE - CHATAIGNER	15 3 1 1 20	5,77 2,17 0,25 0,42	8,60	580 €
D		HETRE - BOULEAU - CHENE - CHATAIGNER	5 14 4 6 29	0,68 1,71 1,72 0,95	5,06	310 €
E	Parcelles 29 - 30 / Chemin des "3 Chênes"	HETRE - BOULEAU - CHENE - CHATAIGNER	14 30 2 19 65	1,95 5,94 0,70 5,33	13,92	850 €
F		HETRE - BOULEAU	60 4 64	9,80 0,87	10,67	750 €
G	Parcelle 1r - 2i / Chemin forestier de la Hochscheidt "HAUT"	HETRE	16 16	11,33	11,33	820 €
H		HETRE - AULNE - CHENE	12 2 1 15	7,09 1,22 1,25	9,56	670 €
I		HETRE	12 12	8,39	8,39	600 €
		HETRE	13 13	10,15	10,15	730 €
K		HETRE	15 15	11,40	11,40	820 €
L		HETRE	17 17	11,00	11,00	790 €
M		HETRE	13 13	10,81	10,81	780 €
N		HETRE	33 33	16,55	16,55	1 190 €
O		HETRE	19 19	12,11	12,11	870 €
P		HETRE	14 14	9,91	9,91	710 €
Q		HETRE - EPICEA	43 1 44	24,76 0,55	25,31	1 810 €
R		HETRE	20 20	16,76	16,76	1 210 €
S		HETRE - CHENE	19 2 21	14,71 0,92	15,63	1 130 €
T		HETRE	13 13	8,53	8,53	610 €

Forêts Communales de REICHSHOFFEN et NIEDERBRONN-LES-BAINS

Vente de fonds de coupes et grumes

Du 11 mars 2026 à 19h00 à l'Espace des Cuirassiers –

Rue de la Castine 67110 Reichshoffen

Texte applicable à la vente (consultables auprès du service forestier.):

La présente vente est faite en application des CLAUSES GENERALES DES VENTES DE BOIS AUX PARTICULIERS, du CAHIER NATIONAL DES PRESCRIPTIONS D'EXPLOITATION FORESTIERE approuvé en date du 28 novembre 2019 consultable sur le site <http://www.onf.fr> et des clauses particulières du lot.

Le non-respect des clauses générales, des clauses particulières propres à la vente ainsi que du CNPEF est sanctionné d'une pénalité de 90 euros TTC

Situation

Parcelle 43.a : Lot 1 et 2 - Fonds de coupe + Lots A à H - Grumes Parcelle 55.a : Lots 3 à 6 – Fonds de coupe + Lots I à L - Grumes Parcelle 10.b : Lot 7 – Fonds de coupe + Lots M et N - Grumes Parcelle 13.c : Lots O - Grumes Parcelle 35-36 : Lot 8 – Fonds de coupe Ville : Lots 9 et 10 – Fonds de coupe + Lots P et Q - Grumes	Forêt Communale de REICHSHOFFEN
Parcelle 1r et 2.i : Lot 1 à 10 - Fonds de coupe + Lots G à T - Grumes Parcelle 29.a et 30.a : Lots A à F - Grumes	Forêt Communale de NIEDERBRONN-LES-BAINS
Date limite d'exploitation :	15 août 2026
Date limite de vidange :	
Prorogation possible	Non
Point de rendes-vous avec les secours :	Parcelle 43.a : HAG 57 – Restaurant du Jaegerthal - Parking Parcelles 1r, 2i, 55, 10 et 13 : HAG 64 – Ferme Mellon Parcelle 29a et 30a : HAG 69 – Usine CELTIC
Nature des produits :	Fonds de coupe et grumes

Les visites des lots : le possesseur de ce cahier est autorisé à utiliser les chemins forestiers fermés à la circulation pour visiter les lots, et ce jusqu'au jour de la vente uniquement. La carte localisant les lots est schématique et non contractuelle.

Conditions de la vente

1.- Clauses particulières :

- **REICHSHOFFEN** : Les limites des lots de déchets de coupe sont matérialisées par des numéros à la peinture VERT fluo.
Lots 1 à 7 : Les arbres marqués d'un trait de peinture VERT fluo sont à couper et font partie des lots ;
- **NIEDERBRONN-LES-BAINS** : Les limites des lots de déchets de coupe sont matérialisées par des numéros à la peinture ROSE fluo.
Lots 1 à 10 : Les arbres marqués d'un trait de peinture ROSE fluo sont à couper et font partie des lots.

- Tous les produits non enlevés (< à 7cm) de la coupe devront être **démantelés** en bout de **2 m maximum** et **éparpillés** sur le lot (pas de mise en tas) ;
- La vidange des bois devra se faire impérativement **par temps sec**.

2.- **Clauses financières :**

2.1.- Paiement par chèque le soir de la vente avec présentation d'une pièce d'identité au nom du chèque.

3.- **Conditions générales (Rappel) :**

- 3.1.- Le travail dans les lots pourra commencer dès réception du permis d'exploiter mais il est interdit : Les dimanches et jours fériés, entre le coucher et le lever du soleil et les jours de chasse en battue affichés en mairie.
- 3.2- **Les fossés, limites de parcelles, routes, chemins, pistes et sentiers limitant ou traversant le lot devront être intégralement débarrassés de tout produit de la coupe. Aucun déchet ne sera déposé sur un lot voisin.**
- 3.3.- Il est interdit de pratiquer ou d'aménager des faux chemins, les bois à vidanger devront être empilés le long des accès existants ou désignés par le service forestier.
- 3.4.- A l'occasion des opérations liées au façonnage et à l'enlèvement des produits de son lot, l'acheteur est responsable des dégâts causés aux voies, semis, plants, jeunes bois et arbres réservés.
- 3.5- **L'acheteur s'engage à n'abandonner aucun déchet quel qu'il soit sur le parterre de la coupe et notamment s'assurera qu'aucun des engins qu'il utilise ne laisse écouler des fluides ou liquides de nature à polluer le sol.**
- 3.6- En cas (exceptionnel) **d'impossibilité d'achèvement** de l'exploitation avant le délai imparti, l'acheteur prendra contact avec l'agent de l'ONF pour envisager une éventuelle prorogation de délai. La prorogation accordée par écrit précisera l'échéance du délai supplémentaire.
- 3.7- La coupe sera considérée comme achevée et l'acquéreur dégagé de tout droit et responsabilité vis-à-vis de son lot dans la mesure où :
 - Il n'aura fait l'objet d'aucune procédure ouverte à son encontre par le service forestier à l'occasion de l'exploitation des bois.
 - Les travaux dans le lot et la remise en état des lieux auront été intégralement réalisés,
 - L'ensemble des produits aura été vidangé.
- 3.8.- Les bois qui n'auront pas été enlevés après le délai de vidange seront réputés appartenir au vendeur qui en disposera à son gré sans indemnité ou remboursement au profit de l'acheteur.
- 3.9- Si la remise en état du lot n'a pas été réalisée par l'acquéreur, ce dernier sera mis en demeure de l'effectuer dans un délai déterminé. Il sera soumis à une astreinte journalière de 02 (deux) Euros jusqu'à leur achèvement. Si à l'expiration du délai fixé la remise en état des lieux n'est pas effectuée, le vendeur pourra faire exécuter les travaux correspondants aux frais de l'acheteur qui sera tenu d'en assurer le paiement.
- 3.10- Le cessionnaire qui ne serait pas à jour de ses règlements antérieurs (bois et frais accessoires : intérêts, dommages, pénalités), ou qui aurait causé des dommages non réparés à l'environnement, ou qui aurait gravement enfreint aux règles de sécurité, ou qui aurait fait commerce du bois acheté, outre la possibilité de poursuites judiciaires, ne sera pas admis à procéder à de nouveaux achats.
- 3.11- Sécurité : En cas de danger de toute nature imputable à l'exploitation, l'acheteur doit prendre à ses frais et sous sa responsabilité, les mesures de sécurité nécessaires et notamment les mesures de signalisation appropriées.

OBLIGATOIRE au 1^{Er} JANVIER 2014

Avant tout travail en forêt, pensez aux équipements de protection individuelle.

*Tronçonneuse homologuée avec frein de chaîne, chaîne **antirebond** etc., Chaussures de sécurité, Pantalon de sécurité, Casque anti-bruit homologué.*

CONTACT

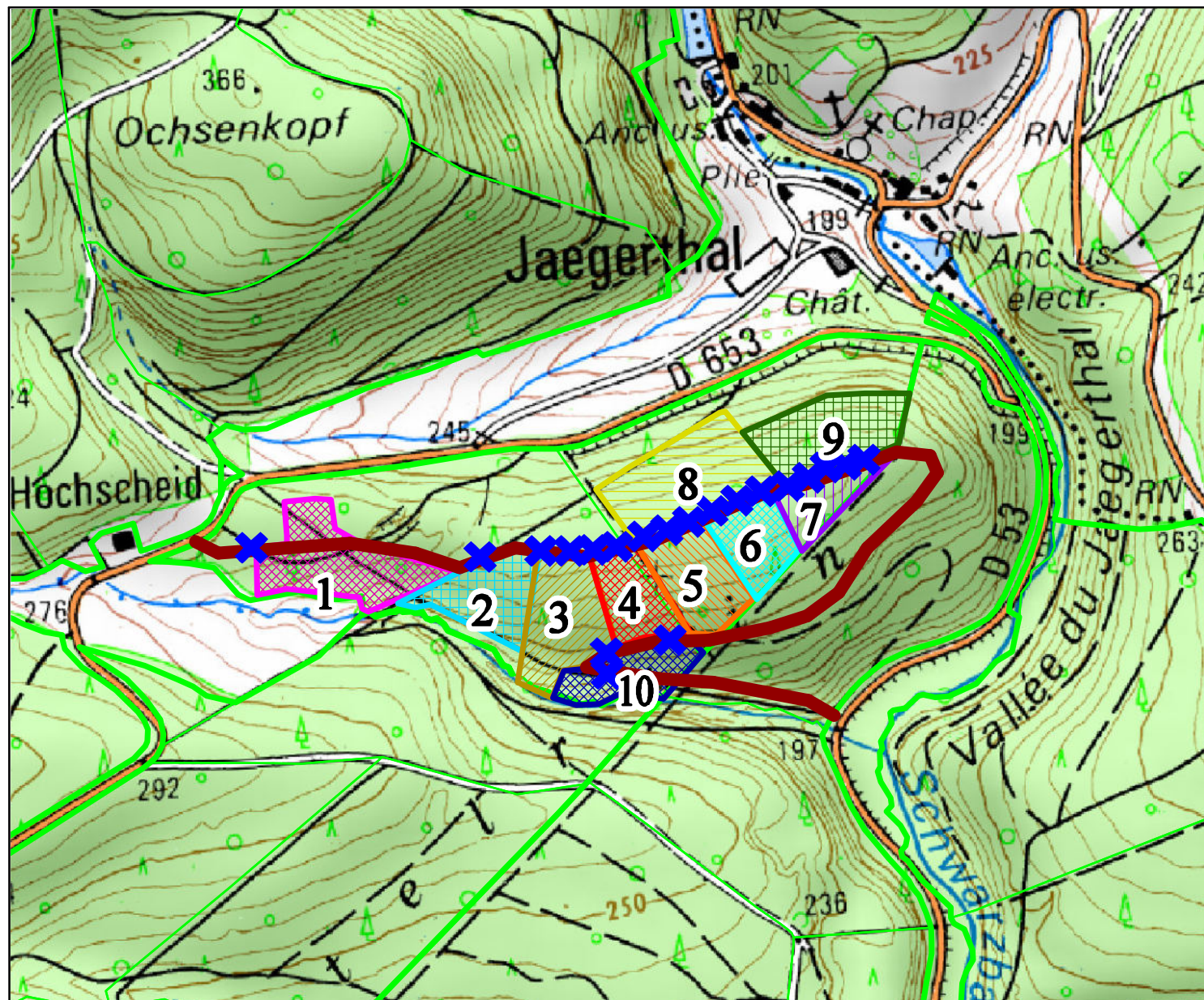
Le Technicien Forestier GLASER Guillaume

Portable : 06.27.71.36.82 - guillaume.glaser@onf.fr

Forêt communale de Niederbronn

Lots 1 à 10 : Fonds de coupe

Lots G à T : Grumes

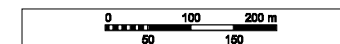


- Forêt
- Parcelle Forestière

Commentaires

Lots 1 à 10 : Peinture rose en forêt

Lot G à T : Croix bleues sur plan



Echelle : 1 : 8799

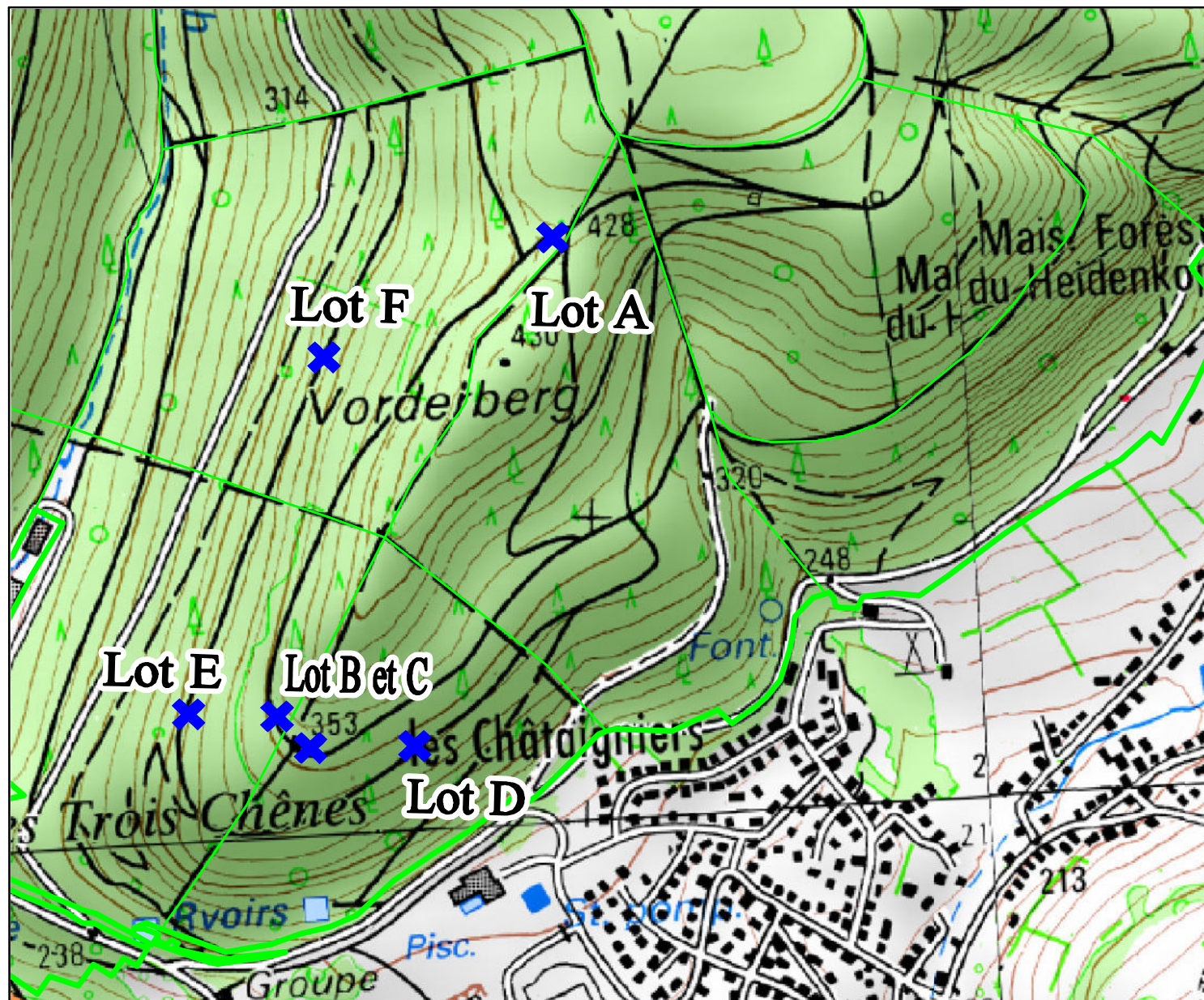
Auteur : GLASER - ONF

16/02/2026

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite

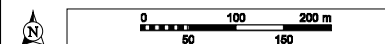
Forêt communale de Niederbronn

Lot A à F : Grumes



- Forêt
- Parcelle Forestière

Commentaires
Plusieurs tas par lot



Echelle : 1 : 7919

Auteur : GLASER - ONF

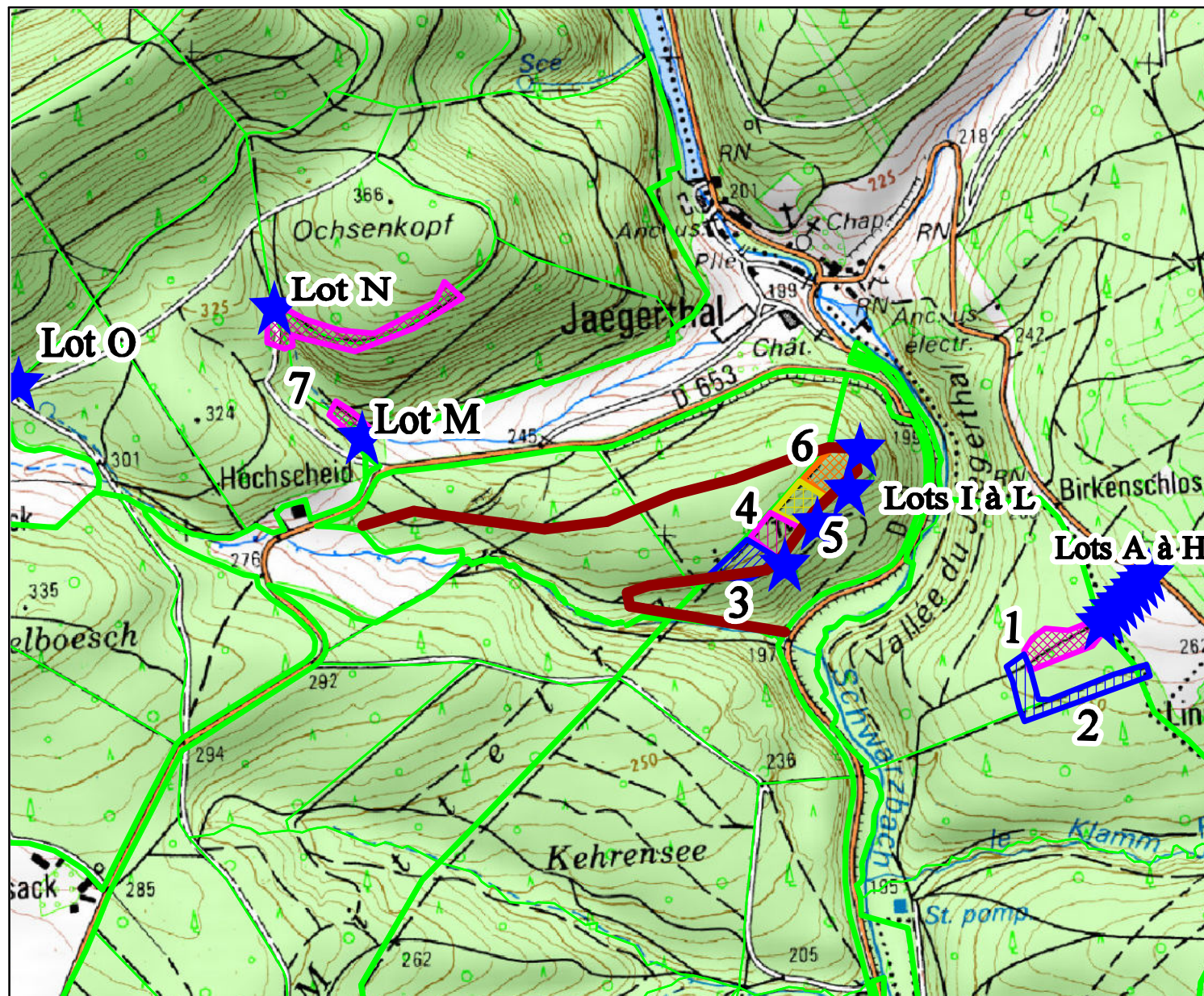
16/02/2026

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite

Forêt Communale de Reichshoffen

Lots 1 à 7 : Fonds de coupe

Lots A à O : Grumes



-  Forêt
-  Parcelle Forestière

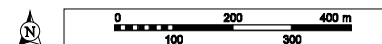
Commentaires

Lots 1, 2, A à H : Parc 43

Lots 3 à 6 et I à L : Parc 55

Lots 7, M et N : Parc 10

Lot O : Parc 13



Echelle : 1 : 12766

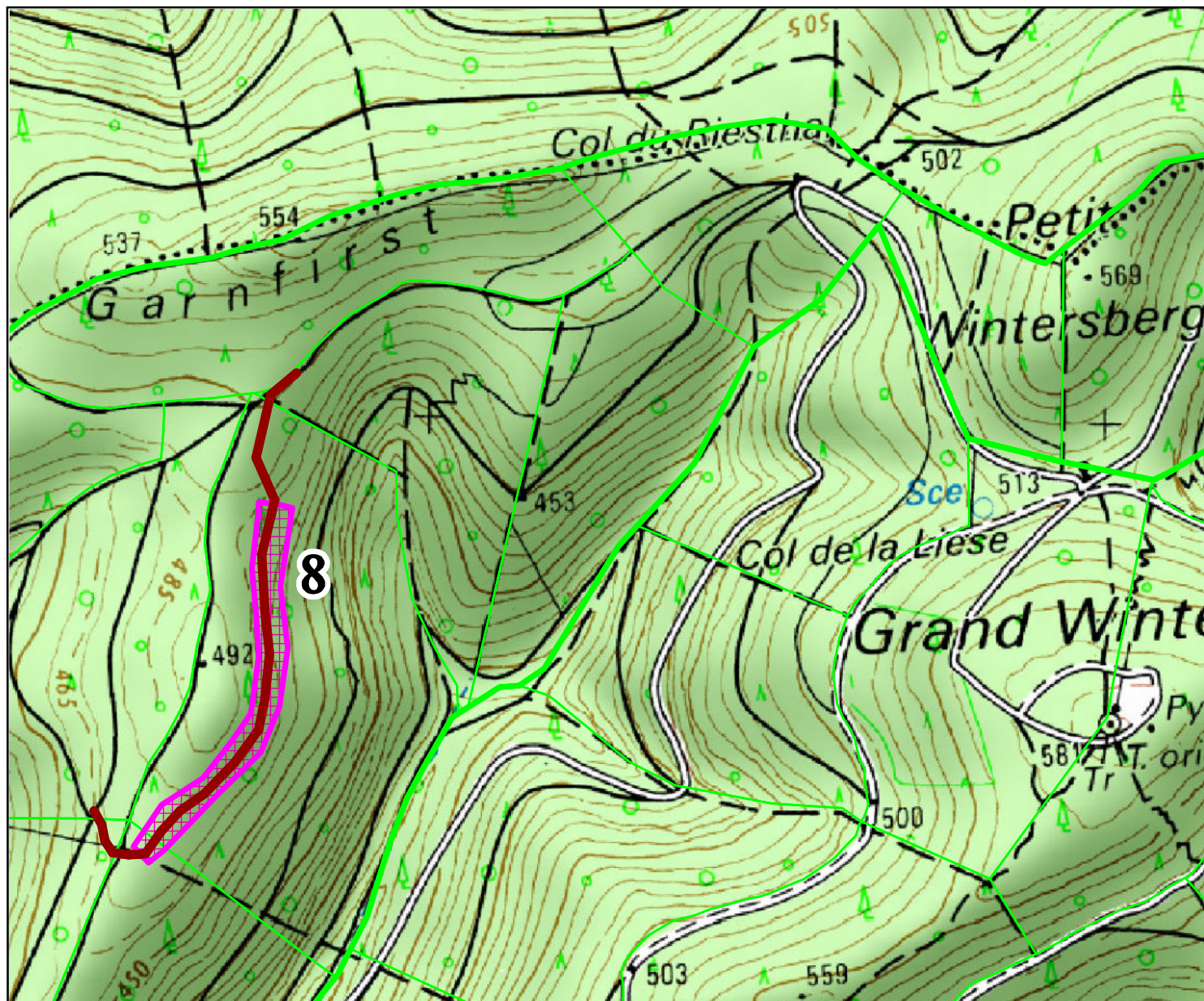
Auteur : GLASER - ONF

11/02/2026

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite

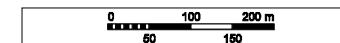
Forêt Communale de Reichshoffen

Lot 8 : Fonds de coupe



- ☒ Forêt
- ☒ Parcelle Forestière

Commentaires
Lot 8 : Parcelles 35 et 36



Echelle : 1 : 9098

Auteur : GLASER - ONF

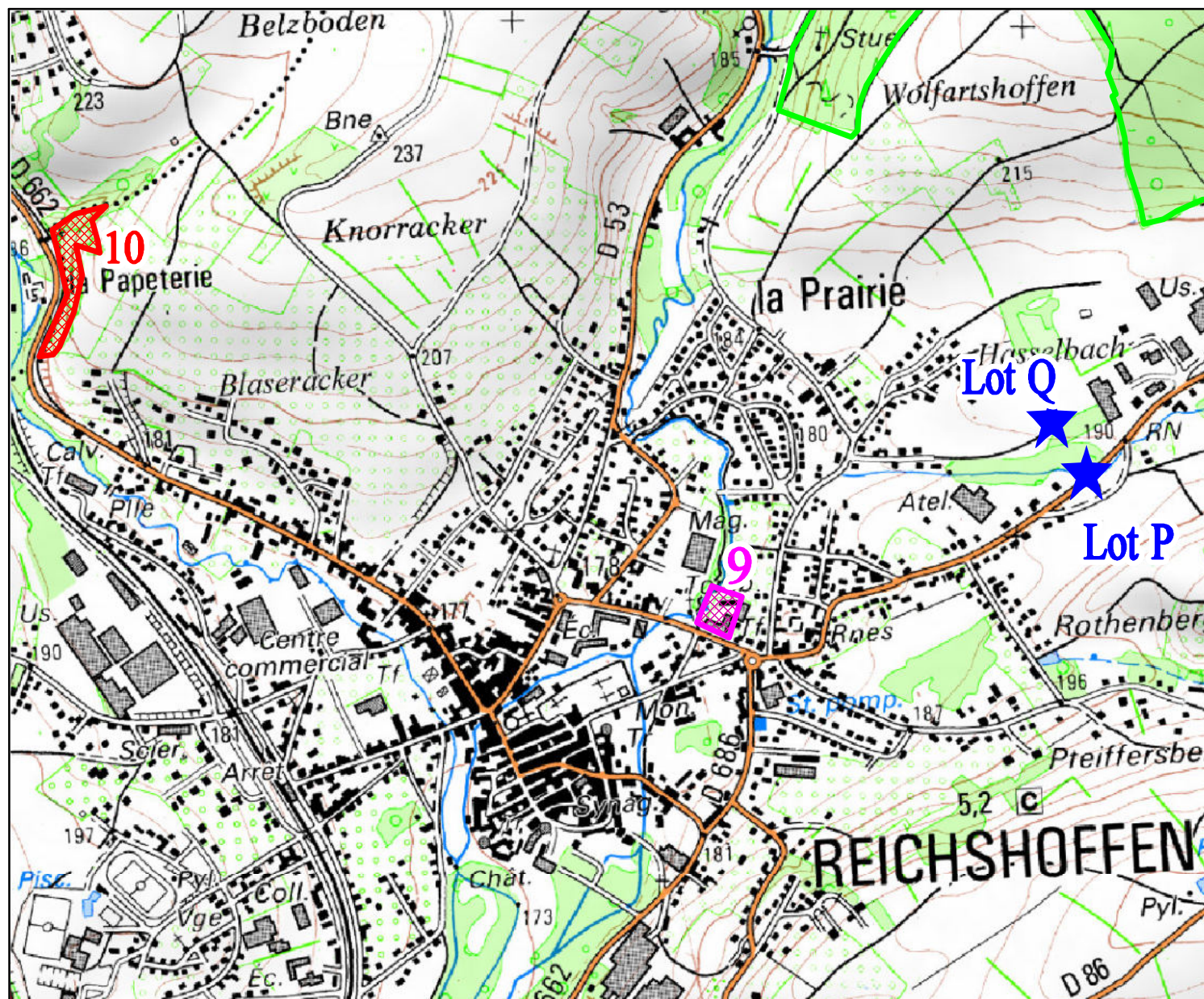
11/02/2026

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite

Forêt communale de Reichshoffen

Lot 9 et 10 : Fond de coupe

Lot P et Q : Grumes



-  Forêt
-  Parcelle Forestière

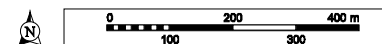
Commentaires

Lot 9 Parking meuble Dietrich

Lot 10 via Rue des Chevreuils

Lot Q via Rue des Lièvres

Lot P via Rue de Froeschwiller

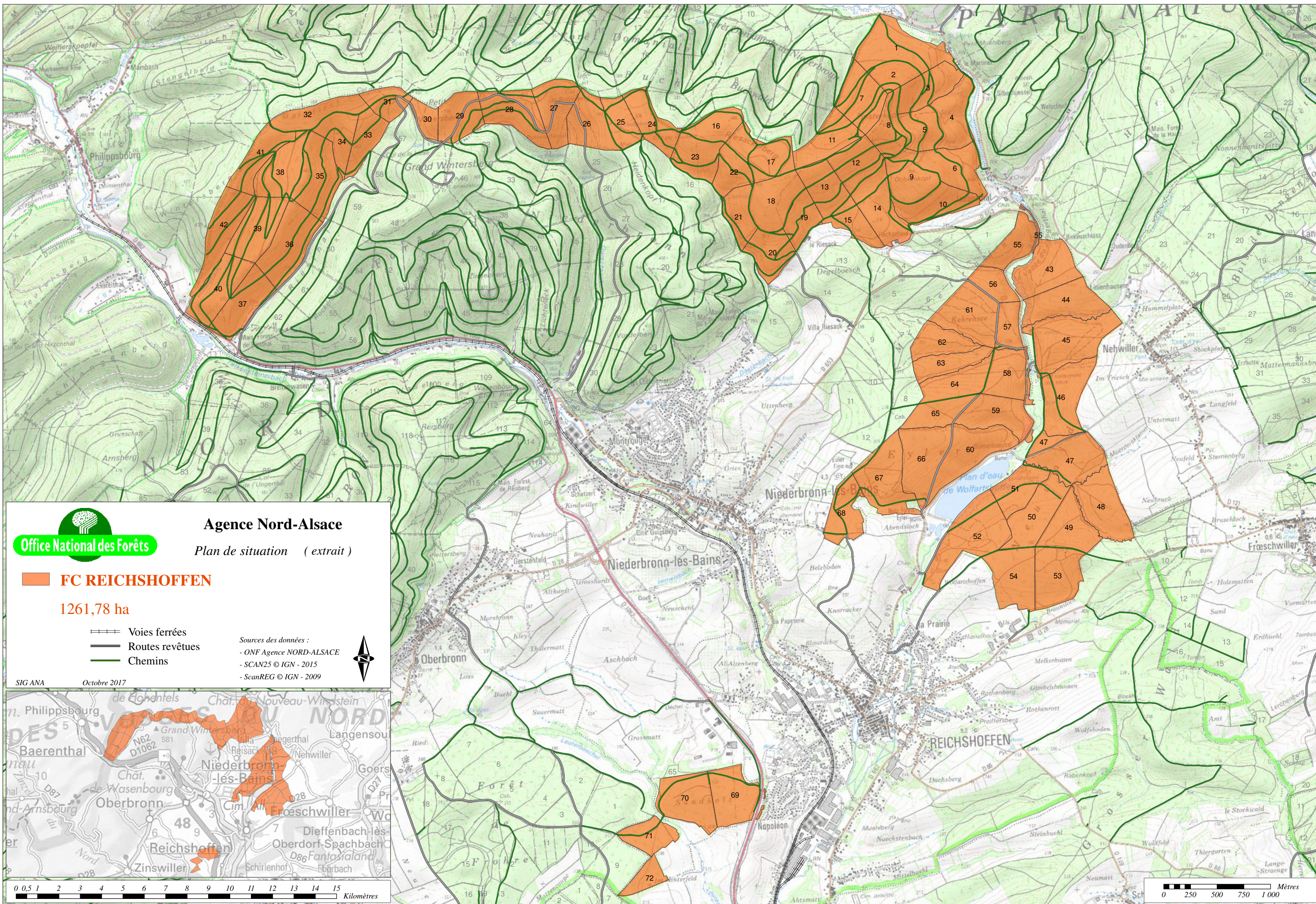


Echelle : 1 : 11968

Auteur : GLASER - ONF

16/02/2026

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite





Agence Nord-Alsace

Plan de situation (extrait)

FC NIEDERBRONN-LES-BAINS

1074,4 ha

- Voies ferrées
- Routes revêtues
- Chemins

Sources des données :
- ONF Agence NORD-ALSACE
- SCAN25 © IGN - 2015
- ScanREG © IGN - 2009

